



Primes variable trimestrielle

Par **sophie**, le **22/05/2008** à **08:53**

Je suis salariée d'une société depuis décembre 2007.

Comme convenu dans mon contrat, je touche un salaire mensuel + des primes variables au trimestre d'un montant de 2% sur le resultat net de l'agence.

Le résultat net de l'agence est ressorti en négatif ce trimestre car mon collègue a fait des dépenses excessives en essence et téléphonie (+3000 € sur le trimestre). Ce collègue a aujourd'hui quitté la société et reste introuvable, nous avons pris conscience de ce qu'il avait fait qu'une fois parti.

Y aurait il une solution pour ne pas que je sois pénalisée de ces primes suite à ses abus ??

merci par avance de votre réponse.